



**SAULDRE ET SOLOGNE**  
Communauté de Communes

Envoyé en préfecture le 28/07/2022  
Reçu en préfecture le 28/07/2022  
Affiché le   
ID : 018-20000933-20220725-2022\_07\_062-DE

### Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq juillet à dix-neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, convoqués le 19 juillet deux mille vingt-deux, se sont réunis au centre socio culturel de Oizon, sous la présidence de Madame Laurence RENIER, Présidente.

#### Séance du lundi 25 juillet 2022 Délibération n° 2022-07-062

#### Décision modificative n°1/2022 du budget annexe SPANC

**Conseillers en exercice : 35**

**Conseillers présents : 22**

**Nombre de votants : 23**

**Conseillers titulaires présents :** M. Pierre LOEPER, Mme Anne CASSIER, Mme Sophie ESPEJO, M. Pascal VILAIN, Mme Laurence RENIER, Mme Cécile ABDELLALI, M. Olivier JACQUINOT, M. Pascal MARGERIN, Mme Denise SOULAT, Mme Dominique TURPIN, M. Gilles FEVRE, M. Hugues DUBOIN, M. David DALLOIS, M. Daniel GAUTIER, M. Bernardino ADDIEGO, M. Frédéric BOUTEILLE, M. Marc-Antoine BAILBY, M. Alain URBAIN, M. Philippe RAGOBERT, M. Jean-Marc RUIZ, M. Marc GOURDOU et M. Jean-Yves DEBARRE.

**Pouvoirs :** M. Xavier ADAM a donné pouvoir à M. Olivier JACQUINOT.

**Absents :** M. François GRESSET, Mme Elvire SERRE-SANCHEZ, M. Sylvain DUVAL, Mme Florence LEDIEU, M. Didier RAFFESTIN, Mme Martine MALLET, Mme Lucile GROUSSEAU, M. Alexandre CERVEAU, M. Lionel POINTARD, M. Joël COULON, M. Bernard DAUTIN, M. Nicolas MOREAU.

**Secrétaire de séance :** Mme Denise SOULAT.

Il convient de prendre une décision modificative sur le budget annexe SPANC afin :

- De compléter la dotation aux amortissements pour intégrer l'amortissement d'un casier acheté en 2021 pour le vestiaire du technicien, soit 25 € à la fois en dépenses de fonctionnement et recettes d'investissement.

Pour équilibrer cette DM nous devons diminuer de 25 € le virement à la section d'investissement (ou autofinancement).

Section	Sens	Chapitre	Compte	Article	DM 1/2022	Observation
Fonctionnement	D	042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	25,00	Complément dotation aux amortissements afin d'intégrer l'amortissement du casier acheté en 2021
	D	023 - Virement à la section d'investissement	023	Virement à la section d'investissement	- 25,00	Diminution de l'autofinancement
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Investissement	R	040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	28184	Mobilier	25,00	Complément dotation aux amortissements afin d'intégrer l'amortissement du casier acheté en 2021
	R	021 - Virement de la section d'exploitation	021	Virement de la section d'exploitation	- 25,00	Diminution de l'autofinancement
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT						

Vu l'article L.1612-11 du code général des collectivités territoriales.

Envoyé en préfecture le 28/07/2022

Reçu en préfecture le 28/07/2022

Affiché le

SLO

ID : 018-200000933-20220725-2022\_07\_062-DE

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 18 juillet 2022,

Considérant la nécessité de corriger les inscriptions budgétaires initiales.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**Article 1er : APPROUVE la décision modificative n°1/2022 du budget annexe SPANC qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :**

**Section de fonctionnement : 0,00 €**

**Section d'investissement : 0,00 €**

**Article 2 : CHARGE Madame la Présidente de signer toutes les pièces nécessaires**

Pour extrait conforme



La secrétaire de séance,

Denise SOULAT



La Présidente,

Laurence RENIER



Certifié exécutoire par Madame la Présidente, compte tenu de la transmission en préfecture, le 28/07/2022 et de sa publication sur le site internet de la Communauté de communes le 04/08/2022